



agence Intergouvernementale  
de la **francophonie**

---

## Evaluation externe du programme « Canal éducatif francophone (Canal EF) »

---

### Termes de référence

Septembre 2002

Agence intergouvernementale de la Francophonie  
13 quai André Citroën 75015 Paris

<http://agence.francophonie.org/>

## EVALUATION EXTERNE DU PROJET DE CANAL EDUCATIF NUMERIQUE FRANCOPHONE

Les Instances de la Francophonie, réunies en assemblée générale le 11 janvier 2002 ont demandé à l'Agence de procéder à l'évaluation externe de son projet expérimental de « Canal éducatif numérique » avant la fin du biennium 2002-2003. Ce document présente les termes de références de l'étude d'évaluation demandée. Le recrutement de l'équipe d'évaluation susceptible de répondre à cette commande se fera par le biais d'un appel à propositions international.

### **1. Les technologies de l'information et de la formation au sein de la Francophonie**

---

Dans le droit fil des orientations énoncées, en mai 1997 à Montréal, par les ministres francophones chargés des Inforoutes, les ministres de la Culture, réunis à Cotonou en juin 2001, ont à leur tour rappelé l'importance de mettre les technologies de l'information au service du développement durable et de l'amélioration de la qualité de vie, en appuyant le renforcement des capacités d'action des États, des gouvernements et de la société civile, et en favorisant l'appropriation des applications technologiques selon quatre axes prioritaires : cadre juridique et réglementaire, infrastructures et accès, formation et capital humain, contenus et services locaux.

Les technologies de l'information, au rang desquelles la radio, moyen de communication le plus ancien mais aussi le plus populaire en Afrique, connaissent actuellement un saut technologique majeur. L'arrivée de la technologie numérique, celle des "autoroutes de l'information" avec, notamment pour l'Afrique le lancement du satellite Afristar en octobre 1998, permettent désormais la diffusion simultanée de centaines de programmes de haute qualité sonore mais aussi de tout autre type de données numériques.

Dans cette perspective et pour répondre aux souhaits de ses Instances, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie a entrepris de mettre la technologie numérique au service des populations francophones, en créant les conditions de mise en place et de fonctionnement d'un **Canal radio numérique à vocation éducative, culturelle et sociale (Canal EF)**, qui viendra renforcer son dispositif d'action, et notamment de radios rurales d'ores et déjà axées sur les problématiques du développement.

### **2. Le canal éducatif numérique francophone**

---

#### **2.1. Présentation générale**

Le canal éducatif numérique francophone (Canal EF) est un projet expérimental couvrant deux biennium (2000-2001 et 2002-2003). Son objectif est de doter le monde francophone, particulièrement le continent africain, les pays de l'océan Indien, du Proche et du Moyen-Orient, d'un instrument de communication et d'appui à l'éducation, la formation et l'insertion sociale, par la radio numérique. Pour jouer pleinement son rôle d'outil au service de ses utilisateurs francophones, le Canal EF a l'ambition d'être à la pointe de l'innovation dans les domaines du développement éducatif, culturel et social.

Le dispositif technique de base de Canal EF repose sur **un système de radiodiffusion par satellite** comportant les segments émission (antenne), diffusion (satellite) et réception (poste radio numérique), et sur une programmation associée à une **banque de programmes audio numériques** (BPA).

Une importante phase de négociation et de développement de partenariats avec les radios nationales, du Sud et du Nord et les radios privées rurales a permis de fédérer un vaste réseau mobilisable pour la production et la rediffusion de programmes. Actuellement, 29 radios publiques dont 26 radios nationales africaines, 54 radios rurales et près de 200 établissements d'enseignement participent au projet et permettent ainsi l'existence d'un réseau de réception, indispensable à la vie de Canal EF. En effet, dans la mesure où les équipements numériques étaient totalement inexistantes en Afrique au démarrage de ce projet, le canal EF ne peut s'adresser directement au grand public ; l'Agence a donc financé entre 2000 et 2002 plus de 300 appareils de réception au profit de ses partenaires, véritables relais vers son public cible.

La programmation fait appel à un large partenariat, en priorité au Sud, pour mutualiser les ressources sonores existantes ou en produire de nouvelles. Depuis septembre 2000, il diffuse ses propres programmes ainsi que des émissions fournies par ses radios partenaires publiques ou privées auprès de 30 pays francophones de la région desservie par le satellite Afristar<sup>1</sup>. Proposant des formations pour tous publics, les programmes du Canal portent sur des sujets variés (éducation, santé, environnement, économie et société, démocratie et citoyenneté, littératures, cultures, musiques...). L'ensemble des émissions est stocké, après numérisation, dans la Banque de programmes audio numériques dans un but d'archivage, de conservation et de sauvegarde du patrimoine culturel africain, ainsi que de partage car ce fonds documentaire est accessible à l'ensemble des partenaires francophones du Canal EF.

Le Canal EF et la Banque de programmes audio numériques (BPA) sont complétés par un site Internet qui développera d'ici la fin du biennium, des modules de formations à distance « <http://canalef.francophonie.org> ». Le dispositif s'appuie actuellement sur un réseau pédagogique appelé DIDAC, comptant aujourd'hui environ 200 établissements d'enseignement répartis sur 22 pays.

## 2.2. Organisation interne du projet

Le projet de Canal éducatif numérique dépend de la Direction de l'éducation et de la formation technique et professionnelle (DEFTP) de l'Agence. Le responsable du projet a la charge du fonctionnement général de la structure et coordonne les activités de l'équipe technique, composée de 4 personnes :

- une documentaliste responsable de l'organisation de la Banque de programmes audio numériques (BPA) et du site Internet ;
- un journaliste animateur responsable de la programmation ;
- un réalisateur preneur de son et metteur en onde ;
- un technicien preneur de son et metteur en onde.

---

<sup>1</sup> Les 30 pays francophones situés dans l'empreinte du satellite Afristar sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Cap Vert, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, le Gabon, la Guinée, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, le Liban, Madagascar, le Mali, le Maroc, Maurice, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, Sao Tomé et Principe, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad, le Togo, la Tunisie. Les programmes s'adressent naturellement aussi à toutes les populations des pays non francophones qui s'intéressent à la langue française et aux cultures de la francophonie.

A l'issue de sa phase expérimentale, fin 2003, le projet prévoit que le canal EF dispose d'une structure de gestion et d'exploitation autonome, et qu'il soit implanté dans l'un des pays du Sud partenaires du projet.

### 2.3. Financement du Canal éducatif francophone

Depuis sa phase d'étude en 1999, puis son démarrage en 2000, le projet Canal EF est financé exclusivement par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, à la fois sur crédits liés et sur crédits déliés. Le budget mis à disposition a été consacré :

- à l'investissement en matériel radio numérique (installation du studio basé au siège de l'Agence, à Paris ; location de canaux satellites, achat du matériel de diffusion et de réception fourni aux partenaires)
- à la mise en place et au fonctionnement de l'équipe technique au siège à Paris et des réseaux des partenaires sur le terrain.

De 1999, date d'élaboration conceptuelle du projet, à la fin de sa phase expérimentale prévue en décembre 2003, la mise de fonds totale de l'Agence consacrée au Canal EF devrait s'élever à environ **2,5 millions d'euros**. Les moyens mis à la disposition du projet se répartissent comme suit :

Biennium	1998-1999	2000-2001	2002-2003
<b>Montant des budgets alloués</b>	69 940 euros	1 128 952 euros	1 300 000 euros (prévisions)
<b>Description succincte</b>	- Elaboration conceptuelle - développement du réseau des partenaires	- fonctionnement (32%) - équipement (58%) - programmation (10%)	- fonctionnement et études (51%) - équipement (13%) - programmation (28%) - développ. nx projets (radio itinérante et fonction multimédia) (7%)

Au 31 août 2002, près de 1.5 millions d'euros (1 472 850 euros) ont été engagés dans le projet Canal EF par l'Agence. Plus de 300 radio-récepteurs numériques ont été fournis aux différents partenaires (soit 29 radios publiques nationales, 54 radios privées rurales, 200 établissements d'enseignement membres du réseau DIDAC).

## 3. L'évaluation du projet Canal EF

### 3.1. Les objectifs et les principales questions de l'évaluation

L'ampleur du projet (une radio numérique éducative à l'échelle d'un continent) et les conditions de sa mise en œuvre n'ont pas manqué de susciter des avis contradictoires : Pour certains, il s'agit d'une technologie d'avenir susceptible de rompre l'isolement et l'enclavement des pays du Sud en matière d'informations didactiques, et qu'il convient, pour cette raison, de mettre sans tarder à la disposition d'un public plus large. Pour d'autres, bien qu'ils reconnaissent les avantages que la radio numérique pourrait apporter aux structures pédagogiques, son coût d'acquisition (150 euros par poste de réception numérique) reste trop élevé au regard des moyens dont disposent les pays du Sud. Ils s'interrogent par conséquent sur la capacité des bénéficiaires à assurer après la phase expérimentale, d'une part, le suivi du projet sur le plan technique et du contenu et, d'autre part, la prise en charge des coûts de fonctionnement. Ils s'interrogent également sur l'opportunité de son implantation au vu de l'état des infrastructures de communication des pays visés, son originalité

par rapport à d'autres initiatives similaires et son intérêt face aux enjeux de développement de ces mêmes pays.

Ces observations et interrogations ont incité les Instances de la Francophonie à demander à l'Agence de procéder à l'évaluation du projet (document de programmation pour le biennium 2002-2003, adoptée par la Conférence générale de l'Agence le 11 janvier 2002).

Pour autant, cette évaluation intervenant avant le terme de la phase expérimentale du projet prévu fin 2003, elle ne pourra être totalement orientée vers l'analyse de ses impacts globaux ; le projet n'ayant pas encore atteint sa maturité. En revanche, elle se devra d'apporter certaines informations aux parties prenantes du projet (Agence de la Francophonie, opérateurs du projet, bailleurs de fonds) sur les résultats intermédiaires de sa mise en œuvre au regard des objectifs initiaux et de construire les indicateurs qui permettront d'en apprécier les impacts futurs. Elle devra permettre également aux commanditaires de l'évaluation, de se former une opinion sur le projet, de manière à pouvoir décider, en toute connaissance de cause, de sa poursuite assortie ou non d'un infléchissement, ou de son arrêt.

### **3.2. Le champ de l'évaluation**

L'évaluation portera sur l'intégralité des actions menées dans le cadre de ce projet, entre 1999 et le deuxième semestre 2002. Elle portera sur l'ensemble des pays membres de la Francophonie couverts par le satellite Afristar (cf. note 1). Néanmoins, les enquêtes de terrain se limiteront à un échantillon de trois ou quatre de pays bénéficiaires. Ceux-ci seront choisis conjointement par les évaluateurs et le comité de pilotage à l'issue de la phase documentaire.

Un premier bilan factuel du projet devra être effectué afin de présenter la répartition des moyens affectés à ce dossier depuis l'origine, l'état effectif des partenariats montés avec les 30 pays bénéficiaires, la qualité et l'état de développement du réseau de professionnels généré par le projet et, autant que faire se peut, ses premiers effets concrets dans les pays d'expérimentation (par exemple, vis-à-vis des conditions de production des émissions et de leur archivage, la formation au numérique...).

Elle s'intéressera également à la structure administrative et technique mise en place pour assurer la gestion et la mise en œuvre des actions. Elle tiendra compte de l'évolution des technologies numériques dans le domaine de l'éducation sur la période considérée et recensera les expériences similaires menées par d'autres organisations.

### **3.3. Les thèmes de l'évaluation**

#### ***Pertinence et cohérence du projet***

La pertinence ou bien-fondé du projet sera mesurée et appréciée à trois niveaux :

- au niveau des bénéficiaires tout d'abord, pour savoir si le projet constitue la réponse adéquate à une demande ou un besoin du public cible. Il conviendra de vérifier que ce besoin a été identifié préalablement à la mise en œuvre du projet par une étude de faisabilité ; si d'autres besoins sont apparus suite à la mise en œuvre du projet, si les objectifs du projet sont adaptés aux situations des pays du Sud dans ce domaine et si ceux-ci ont été consultés au stade de la préparation et de la conception du projet.
- au niveau des pays ensuite, afin de vérifier que le projet s'insère bien dans les politiques éducatives nationales dont il est censé servir les finalités en priorité.

- au niveau de l'Agence enfin, dans le but de savoir si le déploiement du projet répond bien aux objectifs qui lui ont été assignés par les Instances de la Francophonie.

L'analyse de la cohérence déterminera si la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ont été correctement effectués au regard des objectifs et des résultats recherchés :

- adéquation des moyens humains et financiers affectés à la réalisation du projet aux objectifs poursuivis et aux besoins exprimés
- adaptation des partenaires choisis (Fondation Worldspace, réseau DIDAC, groupe de consultation institutionnel) à l'exécution des tâches qui leur sont confiées
- valeur ajoutée du projet, dans sa conception technologique et ses retombées, par rapport à d'autres actions comparables développées par l'Agence ainsi qu'à celles des autres bailleurs qui agissent dans le domaine. Complémentarité ou renforcement mutuel entre les projets.

### ***L'efficacité et l'efficacités***

Comme il a été dit plus haut, l'étude devra tenir compte du caractère expérimental du projet. Néanmoins, il devrait pouvoir être possible aux évaluateurs d'identifier ce qui a été effectivement réalisé au regard des objectifs annoncés au cours de cette première phase.

- identification et analyse du fonctionnement du canal EF
- identification des bénéficiaires des résultats intermédiaires obtenus, accessibilité des programmes et qualité de réception des émissions.
- degré de satisfaction et d'adhésion au produit proposé.
- analyse des choix de programmation du canal au regard des objectifs du programme et notamment de son efficacité pédagogique potentielle.

En terme d'efficacité, il conviendra de déterminer dans quelle mesure les ressources, structures et moyens mis en œuvre par les gestionnaires du projet ont été en adéquation avec les objectifs poursuivis et s'ils ont été utilisés de manière performante et économe.

### **3.4. Conclusion et recommandations**

Par la synthèse des principaux résultats et constatations de l'étude, la conclusion devra particulièrement mettre en évidence :

- les points forts et points faibles du projet
- ses facteurs de succès et d'échec
- la spécificité du canal par rapport aux autres dispositifs initiés par l'Agence, par d'autres coopérations bilatérales ou par d'autres Organismes Internationaux
- le cas échéant, ses perspectives de développement et de généralisation à l'issue de sa phase d'expérimentation

Les recommandations tirant parti des conclusions ci-dessus, permettront aux évaluateurs de se prononcer sur le maintien et la poursuite du projet au-delà de la période actuelle d'expérimentation. Dans cette dernière hypothèse, il s'agira de formuler des propositions pour améliorer l'efficacité du projet expérimental et, le cas échéant, des propositions pour le réorienter dans ses objectifs et ses modalités de déploiement, compte tenu des attentes des bénéficiaires et des ressources qu'ils sont en mesure d'y consacrer. Les évaluateurs pourront être amenés à formuler des solutions alternatives et nouvelles au projet. Ils proposeront en outre un corpus d'indicateurs permettant un suivi régulier du projet et l'appréciation du degré d'atteinte des résultats attendus.

## **4. La mise en œuvre de l'évaluation**

---

### **4.1. Calendrier de réalisation**

La durée de l'évaluation sera d'environ six mois, à compter de la signature du protocole d'accord entre l'Agence et l'équipe d'évaluation. Le démarrage des travaux est prévu avant la fin de l'année 2002. Ils devront se terminer au plus tard le 30 juin 2003.

### **4.2. Ressources disponibles**

Les évaluateurs auront à leur disposition tous les documents dont dispose la Direction de l'éducation et de la formation technique et professionnelle sur le Canal éducatif : textes officiels (Déclarations des Etats et gouvernements, Plans d'Action), documents contractuels entre l'Agence et ses partenaires, documents budgétaires, etc. Son équipe se rendra disponible pour répondre, dans la mesure de ses connaissances, aux demandes des évaluateurs. Les évaluateurs devront compléter ces informations par des entretiens réalisés auprès de représentants de l'Agence, des pays bailleurs ainsi que d'un échantillon de pays bénéficiaires choisis en raison de leur caractère représentatif.

### **4.3. Rôles et responsabilités**

Les rôles et responsabilités du commanditaire et du prestataire se répartissent comme indiqué ci-dessous.

#### ***L'Agence de la Francophonie***

- Elaboration des termes de référence et organisation de l'appel d'offres international.
- Sélection du prestataire de l'évaluation suite à l'appel d'offres par un comité de pilotage composé des responsables du programme à évaluer et des autres directions de programmes concernées (direction de l'éducation et de la formation technique et professionnelle, Institut des nouvelles technologies de l'information et de la formation), de représentants de la direction de l'évaluation et de la programmation et éventuellement d'un expert extérieur, de préférence issu d'un pays du Sud de la Francophonie.
- Mise à disposition de toute l'information disponible à l'Agence de la Francophonie concernant le programme à évaluer, information officielle des pays membres de la Francophonie et facilitation des missions.
- Suivi de l'évaluation, validation des documents produits et coordination du processus d'examen interne à l'Agence.
- Publication des résultats de l'évaluation. A ce titre, tous les documents relatifs à l'évaluation sont la propriété exclusive du commanditaire et ne sont pas considérés publics tant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une publication officielle de la part de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Toute communication à un tiers d'un de ces documents devra faire l'objet d'une autorisation du commanditaire.

#### ***L'équipe d'évaluation***

L'équipe retenue à l'issue de l'appel à proposition aura à remplir les missions suivantes :

- Elaboration de la méthodologie de l'évaluation et du plan de travail.
- Conduite complète de l'évaluation et gestion quotidienne des activités.
- Présentation au Comité de pilotage des rapports et documents conformément aux termes de références de son mandat et prise en compte des remarques éventuelles.
- Présentation des résultats définitifs et recommandations aux représentants de l'Agence et des pays bailleurs.

#### **4.4. Compétences souhaitées et critères de sélection des propositions**

##### ***Compétences souhaitées***

L'équipe d'évaluation regroupera les compétences suivantes :

- pratique professionnelle de l'évaluation de politiques publiques;
- connaissance des usages des technologies de l'information et de la communication, notamment la diffusion radio par satellite et les technologies numériques;
- connaissance du domaine de l'éducation et de la formation à distance dans le contexte particulier des pays d'implantation du Canal EF
- connaissance du contexte socio-économique et politique de ces pays

##### ***Critères d'éligibilité***

- Inclusion dans l'équipe d'un professionnel de l'évaluation et constitution d'une équipe plurinationale comprenant au moins un expert du continent africain.
- Indépendance de l'équipe : les membres de l'équipe ne doivent pas avoir pris part à la conception, à l'exécution ou au suivi du projet à évaluer ; la participation d'un des membres de l'équipe à tout autre projet ou programme similaire est possible mais ne doit pas être susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts lors de l'évaluation.

##### ***Critères de sélection***

- adéquation des domaines de compétence des membres de l'équipe avec le domaine d'intervention concerné.
- expérience attestée des membres de l'équipe dans leur domaine d'intervention respectif.
- expérience de l'équipe dans la zone géographique concernée par l'évaluation.
- compréhension des termes de références et du sujet à traiter ; connaissances spécifiques en matière d'évaluation et qualité de la méthodologie proposée
- qualité rédactionnelle et clarté de la présentation.

### **5. Modalités de soumission des propositions**

---

#### **5.1. Le dossier**

Le dossier de soumission d'une proposition comportera :

- la proposition technique et financière
- le CV de chaque membre de l'équipe et la présentation des organismes partenaires le cas échéant
- la preuve de l'existence légale des organismes partenaires et le numéro d'identification bancaire de l'organisme qui doit percevoir le financement.

##### ***La proposition technique et financière***

La proposition technique et financière comprend :

- un exposé de la compréhension de la problématique de l'évaluation ;
- une description des méthodes envisagées pour apporter des réponses aux questions posées par l'évaluation (méthodes de collecte et de traitement des données, technique de mesure des résultats et effets du programme, méthodes d'analyse) ;
- un plan de travail détaillé, décrivant les activités à mener et leurs objectifs et indiquant la répartition des tâches au sein de l'équipe ;
- un calendrier prévisionnel indiquant clairement les dates de début et de fin prévue de chacune des activités décrites;
- un budget global prévisionnel répartissant les dépenses par grands postes de dépenses (ressources humaines, transport et séjour, documentation, autres dépenses courantes.) et par

étape de travail. A titre d'information, la proposition financière globale ne pourra excéder 100 000 Euros TTC.

- une présentation de l'équipe décrivant les compétences et expériences de chacun de ses membres.

Le dossier complet doit être envoyé en 8 exemplaires papier et sous forme électronique à l'adresse suivante impérativement **avant le 4 novembre 2002**, cachet de la poste faisant foi :

M. Jack Batho  
Directeur  
**Agence Intergouvernementale de la Francophonie**  
Direction de la programmation et de l'évaluation  
13, quai André Citroën  
75010 Paris  
Tél. : 33 1 44 37 33 29/56  
Fax : 33 1 44 37 33 86

[jack.batho@francophonie.org](mailto:jack.batho@francophonie.org)

Des renseignements complémentaires concernant l'appel d'offre peuvent être obtenus auprès de Madame Isabelle Sannié, chargée des études d'évaluation au (33) 01.44.37.32.15. ou à l'adresse électronique suivante : [isabelle.sannie@francophonie.org](mailto:isabelle.sannie@francophonie.org)